

ACTU' SNUEP F. S. U.

LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

MAI-JUIN 2024 • n° 140

*Renforcer
l'outil syndical
de la voie PRO*



EN CONGRÈS POUR UN PLAN DE ROUTE TRIENNAL

NOUVELLE TERMINALE
BAC PRO

PARCOURS
DIFFÉRENCIÉS :
OBJECTIF TRIER

P.4

LA CAROTTE ET LE BÂTON
**VERS DES
CARRIÈRES ET
SALAIRES SOUMIS
À L'ARBITRAIRE ?**
P.6

LE MINISTÈRE INCAPABLE
D'ÉVALUER SES MESURES
**UN BILAN DÉVOYÉ
QUI OCCULTE LES
RATÉS DU PACTE**
P.7

FORMATION INITIALE
**RÉFORME
HÂTIVE POUR
FORMER AU
RABAIS LES PLP**
P.12

COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN, LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE !

Mark, Marie-Elisabeth, Pierrick, Turélie, agents de la Fonction publique

casden.fr

Retrouvez-nous chez

**BANQUE
POPULAIRE** 

SOMMAIRE

ÉDITO P3

ACTUALITÉS P4 À 7

Nouvelle terminale bac pro, parcours différenciés : objectif trier / Vers des carrières et salaires soumis à l'arbitraire ? / Un bilan dévoyé qui occulte les ratés du Pacte / Fausse concertation sur l'autorité

VIE SYNDICALE P8 & 9

En congrès pour un plan de route triennal / Paroles de PLP après leur premier congrès SNUEP-FSU

MÉTIERS P10 & 11

Maîtres auxiliaires : oublié·es du ministère / « Pacte décrochage » : quel bilan pour les coordonnateur·trices MLDS ? / Transformation des CFC en CFP : LP menacés !

POLITIQUES EDUCATIVES P12 & 13

Réforme hâtive pour former au rabais les PLP / La loi avenir pro ne favorise pas l'accès des salarié·es à la formation

GRAND ANGLE P14

Contenir le « péril jeune » / Kanaky - Nouvelle-Calédonie / Macron et la guerre

ENTRETIEN P15

Vies scolaires sous pression, revenir au cœur du métier des CPE : l'éducatif

SNUEP | LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS

Tél. : 01 45 65 02 56

snuep.national@wanadoo.fr - www.snuep.fr

Directeur de la publication : Axel Benoist

Collaboratif : F. Allègre, P. Bernard, M. Billaux, E. Jalade, P. Lebouc, L. Trublereau.

Crédits photo : F. Allègre, P. Bernard, M.-C. Guérin, IF L'agence.

PAO : Studio Sevillanes

N° CP : 1228 S 05844

ISSN : 2800-8448 - 1 €

Régie publicitaire : Com D'Habitude

Publicité, Tél. : 05 55 24 14 03

clotilde.poitevin@comdhabitude.fr

Imprimerie : Compedit Beauregard,

ZI Beauregard, BP39, 61600 La Ferté Macé

Encarts : Bulletin d'adhésion,

supplément n°1

LYCÉES PROS, CHOC DES SAVOIRS, CONCOURS, AUTORITÉ...

DÉNI DE DIALOGUE SOCIAL AU MINISTÈRE



Les élections européennes de juin sont importantes car elles détermineront en partie les politiques publiques qui favoriseront ou pas l'investissement dans les services publics, ciments d'une société plus juste et solidaire. L'abandon des services publics par les gouvernements successifs, le choix de l'austérité pour prioriser le remboursement de la dette et les investissements privés ont fait le lit des partis d'extrême-droite et permis la diffusion décomplexée des idées racistes et xénophobes.

Ce n'est pas par hasard si E. Macron choisit ce moment pour s'attaquer à l'éducation de la jeunesse populaire !

L'École est à un tournant. Les réformes viennent heurter le sens de nos missions, provoquent une crise profonde dans nos métiers et modèlent une société inégalitaire que le SNUEP-FSU refusera toujours. Les modifications du concours et de la formation initiale des enseignant·es sont un exemple des procédés autoritaristes du gouvernement pour contrôler, déqualifier et formater notre métier au détriment de notre vocation éducative et émancipatrice.

Alors que ce gouvernement, par la voix du Premier ministre, multiplie les annonces au gré des faits divers et s'entête à mettre en place ses réformes délétères, le SNUEP-FSU dénonce l'absence de dialogue social.

La réforme du lycée professionnel est rejetée par l'ensemble des organisations syndicales et des personnels qui ne sont pas dupes du tri social organisé et des objectifs de formation professionnelle initiale au rabais. Dans nos LP, la mise en place de ce tri se traduit d'abord par une réforme de la carte des formations

dont la conséquence sera de diminuer les choix d'orientation de nos élèves pour les diriger vers des métiers délaissés par les adultes car mal payés, mal considérés et avec des conditions de travail difficiles. Les nommer « métiers d'avenir » n'est qu'une pirouette sémantique de ce ministère n'ayant aucune considération pour les

« LE 8^e CONGRÈS DU SNUEP-FSU A RENFORCÉ NOTRE DÉTERMINATION À LUTTER CONTRE LE DÉMANTÈLEMENT DES LYCÉES PROFESSIONNELS »

aspirations et besoins réels des élèves de lycée professionnel. Le SNUEP-FSU dénonce le manque d'ambition et le court-termisme de ce gouvernement.

Alors même que les LP concentrent la majorité des jeunes les plus fragiles socialement et scolairement, tout en accueillant de plus en plus d'élèves en situation de handicap – leur part a doublé en 2023 par rapport à 2022 –, il est scandaleux que le ministère ait décidé d'y réduire le nombre d'heures de cours dès la rentrée prochaine. L'instauration d'un parcours différencié en terminale bac pro, après des examens début mai, qui signeront prématurément la fin de l'année scolaire, est tout autant scandaleuse.

Le 8^e congrès du SNUEP-FSU a renforcé notre détermination à lutter contre le démantèlement des lycées professionnels, à informer les personnels et à leur proposer des stratégies pour mettre en échec ces réformes qui visent toutes à mettre au pas la jeunesse et les personnels, en oubliant ce qu'est l'Éducation.

SÉVERINE BRELOT

Co-secrétaire générale

PARCOURS DIFFÉRENCIÉS : OBJECTIF TRIER

Deux mois après la grille horaire du bac pro, le ministère a publié, en mars, sa note de service sur les parcours différenciés qui devront être mis en place dans les classes de terminale dès l'année prochaine. Une grande partie des épreuves ponctuelles sera avancée au mois de mai pour instaurer ce parcours en Y.



© Marie-Caroline Guérin

« [LE PARCOURS
INSERTION] EST CONÇU
COMME UN STAGE DE
PRÉ-RECRUTEMENT QUI
DOIT PERMETTRE AUX
ENTREPRISES EN
RECHERCHE DE MAIN
D'OEUVRE D'Y FAIRE LEUR
MARCHÉ. »

DEUX PARCOURS POUR MOINS DE COURS

Les élèves de bac pro ne subiront pas seulement les pertes horaires engendrées par le nouveau cursus. Pour les 6 dernières semaines de terminale (de mi-mai à fin juin), ils.elles devront choisir entre deux parcours : insertion ou poursuite d'études. Le premier est conçu comme un stage de pré-recrutement qui doit permettre aux entreprises en recherche de main d'œuvre d'y faire leur marché, avec le concours du BDE, avant même que les jeunes aient fini leur formation.

Le deuxième parcours, présenté comme une préparation à la poursuite d'études, consiste en 30 heures de présence hebdomadaire au lycée pendant lesquelles les élèves se verront proposer méthodologie, renforcement disciplinaire, compétences psychosociales (8 heures par semaine) et travail personnel. Les contenus et programmes à appliquer pendant ce temps sont lacunaires, et les enseignements disciplinaires ne compteraient que pour 17 des 30 heures prévues. De plus, avec les horaires suggérés dans sa note de service pour répartir ces 30 heures, le ministère entretient la confusion entre heures d'enseignement et heures de présence des élèves au lycée, en y introduisant 5 heures

de « travail personnel ». Ces 5 heures pourront d'ailleurs être encadrées par les AED, par le professeur-documentaliste au CDI ou encore se dérouler en totale autonomie.

Au-delà même de la philosophie de ce dispositif qui va conduire les PLP à trier les élèves en fonction de leur niveau, dès la classe de 2^{de}, ces parcours créent une inégalité dans la préparation de l'examen, notamment pour les deux épreuves qui restent à passer fin juin. En effet, chaque établissement restera libre de prévoir, « *dans la mesure du possible* », des regroupements d'élèves en amont de ces épreuves, qui pourront durer « *au plus quelques jours* ». Voilà qui laisse la porte ouverte à l'interprétation !

EDT CHAMBOULÉS ET SURCROÎT DE TRAVAIL

Selon le ministère, les chef-fes d'établissement devront anticiper l'organisation des enseignements de fin d'année dès la rentrée. En réalité, cela sera impossible puisque le nombre d'élèves choisissant un parcours ou l'autre sera alors inconnu, leur

CHOC DES SAVOIRS ET TRI DES ÉLÈVES : AUSSI DANS LA VOIE PRO

Comme le « choc des savoirs », la réforme du lycée pro trie les élèves. Tri avec les groupes de besoin sur une partie des heures de français et de mathématiques en bac pro, au sein de la classe toutefois, et avec le/la même enseignant·e. Tri des élèves également avec la refonte de la carte des formations pour imposer aux élèves leur formation et leur emploi. Tri enfin avec le parcours différencié de terminale bac pro. Et que dire des prépa-2^{de}, qui concerneront majoritairement les élèves de la voie pro ? En 15 ans, ces jeunes auront subi un choc de perte des savoirs avec un an et demi de cours en moins ! ■

choix n'étant définitif qu'à l'issue du dernier conseil de classe. En outre, la grille fournie dans la note de service permettra des organisations locales quant à la répartition des horaires disciplinaires pour cette période finale. Ces deux facteurs concourent à créer un climat anxiogène pour les PLP qui découvrirent très certainement, et sans doute tardivement, un emploi du temps différent, avec peut-être, pour complexifier l'ensemble, des élèves qu'ils ne connaîtront pas si des regroupements sont effectués, mais surtout des répercussions sur leur organisation personnelle. Par ailleurs, il est préconisé de travailler par « projets », souvent chronophages, laissant ainsi bien peu de place à la liberté pédagogique. De plus, puisqu'aucun temps de préparation ou de concertation n'est envisagé en amont, la pression sera importante, d'autant qu'elle sera conjuguée à la charge de travail supplémentaire pour trouver les activités adéquates. Outre assurer ces cours, les enseignant·es devront suivre les élèves ayant choisi

le parcours de préparation à l'insertion professionnelle, qui risquent d'être nombreux au vu de la gratification promise. Même si ces 6 semaines ne sont pas certificatives, il faudra vérifier, a minima, que tout se passe bien. Or, à la différence des PFMP ordinaires, aucun·e PLP ne devrait être déchargé·e totalement. Attention donc à ne pas dépasser l'ORS¹ ou, le cas échéant, exiger des HSE conformément au statut.

Pour le SNUEP-FSU, la grille n'étant qu'indicative, il faut conserver l'horaire annuel et organiser son enseignement librement afin de préparer les élèves comme les PLP savent déjà le faire. Il ne faudra pas hésiter à remplir le RSST² si la pression s'avère trop forte durant la période et solliciter l'intervention des FS-SSCT.

Le SNUEP-FSU poursuit son combat pour l'abandon de cette réforme. ■

Muriel BILLAUX, Franck FERAS

1. *Obligation réglementaire de service*
2. *Registre santé et sécurité au travail*

CONTRE-PROJET DU SNUEP-FSU

Dans le journal ACTU' n°137 de décembre 2023, le SNUEP-FSU a proposé (p.5) une contre-grille horaire hebdomadaire pour l'ensemble de l'année de terminale bac pro.

Pour le parcours différencié imposé par le ministère et l'arrêté du 22 janvier 2024, le SNUEP-FSU propose la répartition ci-dessous pour maintenir les horaires disciplinaires dont nos élèves ont besoin, sans incidence sur les DHG.

BAC PRO Parcours différencié	Heures hebdomadaires
Enseignement professionnel	11 (+0,5)
Prévention Santé Environnement	1,5
Projet	0 (-1)
Éco-gestion / Éco-droit	1,5
Français / Histoire-Géo / EMC	4,5
Mathématiques	2,5
LV1	2,5
Sciences ou LV2	1,5
Arts Appliqués	1
EPS	4 (+1)
Soutien au parcours	0 (-1,5)
Total élève	30

CHOC DES SAVOIRS EN SEGPA = MOINS D'HEURES

Les SEGPA sont aussi percutées par le « choc des savoirs » : même si une organisation par groupes de besoins ne figure pas dans la grille horaire, le ministère tente de l'introduire, dans la note de service, par une possibilité d'inclusion dans les groupes des classes ordinaires en Français et en Maths. Celle-ci pourrait se révéler stigmatisante car il est improbable qu'elle soit organisée dans un groupe dit « fort » !

De plus, si les horaires de 5^e, 4^e et 3^e SEGPA changent peu, dans les classes de 6^e l'heure de soutien ou d'approfondissement est supprimée de l'emploi du temps. Seul·es les élèves présentant des difficultés dans la maîtrise des fondamentaux pourront, le cas échéant, bénéficier d'un soutien, dans la limite de 2 heures. Cela dépendra de l'organisation pédagogique choisie finalement par le conseil d'administration, sur la base des propositions de la direction et du nombre de collègues pactisé·es mobilisables. Voilà qui ne manquera pas de créer des disparités importantes entre les établissements.

Quo qu'il en soit, les élèves en grande difficulté scolaire contribuent ainsi bel et bien au financement des groupes de niveau mis en place pour leurs homologues de milieu ordinaire ! ■

Franck FERAS



© Marie-Caroline Guérin

LA CAROTTE ET LE BÂTON

VERS DES CARRIÈRES ET SALAIRES SOUMIS À L'ARBITRAIRE ?

Cinq ans après la loi de Transformation de la fonction publique, le gouvernement annonce un deuxième projet de loi de saccage de la Fonction publique et des services publics. Pas de revalorisation dans les mesures envisagées, mais la division entre les personnels et une pression accrue sur les fonctionnaires.



© Marie-Caroline Guérin

DÉQUALIFIER POUR ÉCONOMISER

Le parti pris idéologique transpire dans les axes du projet de loi annoncé pour l'automne prochain. Les personnels de la Fonction publique sont considérés comme responsables du dysfonctionnement des services publics et le statut de fonctionnaire présenté comme un frein à l'attractivité des concours. Réformer le statut permettrait de renforcer la rémunération au mérite et de supprimer les cadres d'emplois, c'est-à-dire de remettre en cause l'organisation de la Fonction publique en trois catégories (A, B, C). Ainsi, les attaques contre les qualifications et les grilles salariales du privé sont transposées à la Fonction publique : peu importe le diplôme et le concours, les missions et rémunérations dépendront du poste et du mérite. S. Guerini compte sur cette réforme et les politiques de ressources humaines pour déqualifier. Les missions correspondant à des emplois de catégorie A pourraient alors être confiées à des personnels de catégorie B. Cela permettrait de réduire les dépenses publiques en payant moins pour un même travail.

INDIVIDUALISER POUR CONTRAINDRE

Tous les leviers managériaux seraient utilisés pour contraindre les personnels : mutations contraintes, rémunération individualisée, carrières selon une évaluation subjective et par nature différente d'un·e supérieur·e hiérarchique à l'autre, nouvelle gradation de mesures avant le licenciement... Avec le renforcement du mérite, le gouvernement veut, au détriment de l'intérêt général, en finir avec l'indépendance du fonctionnaire vis-à-vis du pouvoir politique.

Pour éviter des mesures générales d'augmentation des salaires, le ministre envisage de généraliser une « vraie » prime au mérite variable selon le résultat de l'agent·e, y compris pour les enseignant·es. Les accélérateurs de carrière seraient également plus nombreux, prenant modèle sur les accélérations de carrière aux échelons 6 et 8 des enseignant·es et en fonction du poste occupé. Mais qui décidera l'affectation sur ce poste ? Pour rappel, lors de l'annonce du Pacte fin 2022, des mois d'avancement de carrière étaient envisagés pour celles et ceux, pourtant choisi·es par la direction, qui signeraient des Pactes. Les conséquences de la loi de 2019 sont connues des fonctionnaires : opacité totale sur les opérations de mutations, absence de transparence sur les passages de grade. Le ministre veut faire croire à chacun·e que son mérite sera récompensé. Mais l'enveloppe budgétaire reste limitée et très peu seront choisi·es. Plutôt que le mérite, le gouvernement souhaite développer l'arbitraire et les outils managériaux pour contraindre les fonctionnaires. Un projet de loi à combattre en lui opposant la nécessaire amélioration des conditions de travail et des salaires pour toutes et tous. ■

Axel BENOIST

PRÉ-SYNDICALISATION : C'EST PARTI !

Vous êtes nombreuses et nombreux à continuer de faire confiance au SNUEP-FSU et à nous rejoindre.

Le syndicat pour l'enseignement professionnel public, c'est vous ! Pensez à renouveler votre adhésion en mettant à jour vos informations et, pour renforcer le SNUEP-FSU, syndiquez vos collègues !

Les retraité·es restent tout aussi important·es pour le syndicat, son activité et son dynamisme. Dans les instances et les stages, votre expérience ne peut que bénéficier aux plus jeunes collègues (évolution de la voie pro, syndicalisme, etc.). Si vous partez à la retraite en 2024-2025, un tarif réduit vous attend pour la réadhésion !

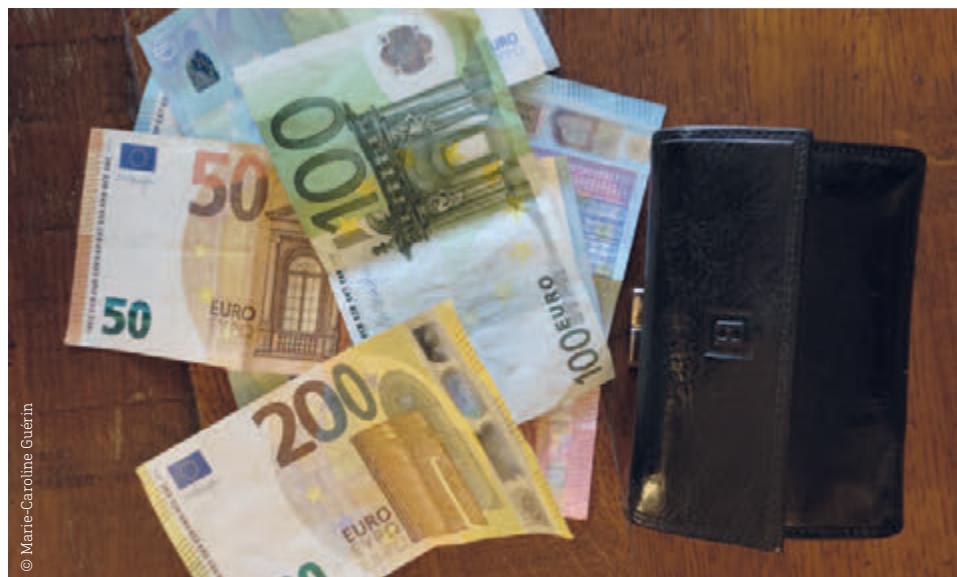
Le SNUEP-FSU ouvre sa période de pré-syndicalisation.

Nous rappelons que les cotisations sont les seules ressources de notre syndicat. ■

LE MINISTÈRE INCAPABLE D'ÉVALUER SES MESURES

UN BILAN DÉVOYÉ QUI OCCULTE LES RATÉS DU PACTE

Après de multiples reports, le Ministère a présenté mi-avril un bilan « positif » du Pacte, en s'appuyant sur peu de données et de simples estimations. Cet échec rappelle la nécessité d'une revalorisation sans contrepartie pour toutes et tous.



© Marie-Caroline Guérin

Avec 37 % de signataires du Pacte dans la voie professionnelle et un triplement des heures remplacées en interne (15 %), le ministère se décerne un satisfecit. Pourtant, cela signifie que 63 % des PLP ne sont pas signataires et que 85 % des absences de courte durée ne sont toujours pas remplacées ! Curieuse conception du succès... surtout quand les Pactes remplacements de courte durée (RCD) ont été dévoyés pour pallier des absences longues ou combler les postes vacants. Et pour le remplacement, le ministère est incapable de distinguer RCD et HSE.

Si le ministère annonce un nombre moyen de missions de 2,1 par enseignant-e du second degré, il est incapable de détailler cette donnée selon les établissements (collège, LGT, LP) pour un total de 350 000 missions. Une règle de trois selon les effectifs élèves LGT-LP lui fait estimer ce nombre de missions à 30 000 dans la voie professionnelle, c'est-à-dire moins de 20 % de ce qui était attendu pour le pacte LP qui propose trois fois plus de missions qu'en collège et LGT.

Sur le plan comptable comme sur le plan de la mise en œuvre de la réforme LP, le

Pacte est un échec. Il participe malgré tout à l'accroissement des tensions dans les équipes et fragilise fortement les collectifs de travail. Mais E. Macron ne lâche pas : à la rentrée prochaine, le nombre d'HSE diminuera pour transférer les moyens en pacte RCD alors que le premier problème est le manque de PLP. Le Pacte reste non obligatoire... et constitue toujours un danger pour notre métier. ■

Axel BENOIST

PSC : ACCORD SIGNÉ

Avec quatre mois de retard, l'accord sur la protection sociale complémentaire (PSC) des personnels du ministère a été signé le 8 avril dernier par toutes les organisations syndicales sauf FO. Ce retard imputable au gouvernement entraîne un décalage d'un an pour la mise en œuvre du nouveau régime. Ainsi, au 1^{er} janvier 2026, le ministère prendra en charge la moitié de la cotisation à la complémentaire santé des personnels en activité qui auront l'obligation de souscrire à celle choisie par le ministère. Une participation de 5 euros est prévue si l'agent-e souscrit une option et de 7 euros pour la prévoyance. Le SNUEP-FSU dénonce la rupture de solidarité générationnelle qu'entraînera l'exclusion des retraité-es de tout financement ministériel. ■

Axel BENOIST

FAUSSE CONCERTATION SUR L'AUTORITÉ

Début mai, N. Belloubet lançait la « grande concertation » sur le respect de l'autorité à l'École que le Premier ministre avait annoncé mi-avril à Viry-Châtillon. En guise de concertation, la ministre a choisi une présentation via une vidéo en ligne, sans interactions possibles. Elle donnait dix jours aux académies pour lui présenter leurs conclusions afin de dresser un premier bilan au bout de deux semaines. Ce calendrier serré, tel que qualifié par la rectrice de Bordeaux, co-rapportrice de cette mission, permet de limiter les échanges sur les mesures chocs déjà promises par un exécutif qui n'envisage plus son rapport à la société qu'à travers la sanction. Calendrier contraint de huit semaines, propositions fermées, la jeunesse présentée comme dangereuse... G. Attal joue avec le feu : c'est irresponsable dans le contexte de crise que traverse notre démocratie. Les jeunes seraient de plus en plus violent-es alors que les chiffres du ministère de la Justice montrent que le nombre de mineur-es mis en cause entre 2019 et 2022 et le nombre de mineur-es jugé-es sont en diminution respective d'un quart et de près d'un tiers. En détournant l'attention, le gouvernement n'a pas à assumer le manque de moyens matériels et humains dans nos établissements pour former et qualifier tou-tes les jeunes. ■

Axel BENOIST

RENFORCER L'OUTIL SYNDICAL DE LA VOIE PRO

EN CONGRÈS POUR UN PLAN DE ROUTE TRIENNAL

À la suite des congrès académiques de janvier, plus d'une centaine de PLP ont participé fin mars au 8^e congrès national du syndicat à Limoges. Une semaine d'échanges et de débats pour renforcer notre action en faveur des personnels et de la voie professionnelle.



© Patrick Bernard

En opposition au retour vers le passé imposé par E. Macron, le congrès a rappelé ses mandats historiques de scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans, d'opposition à l'apprentissage pour la formation initiale et la nécessité d'avoir une qualification reconnue par un diplôme.

REFUSER LE TRI SOCIAL

La réforme de la voie pro, le « choc des savoirs », la classe de prépa-2^{de}, sont les leviers pour trier et évincer la jeunesse des classes populaires d'une formation qualifiante. La mobilisation contre la réforme de C. Grandjean a permis d'obtenir quelques reculs sur des points soi-disant non négociables (+50 % de PFMP, maintien des DHG de bac pro...). La réforme n'a pas été abrogée mais les luttes ont permis de visibiliser la voie pro scolaire. Le SNUEP-FSU continue son combat pour un autre lycée pro.

POUR LES PERSONNELS

Le SNUEP-FSU se mobilisera contre la réforme annoncée par le ministre Guerini visant à *renforcer l'efficacité de la Fonction publique* qui consiste en réalité en une nouvelle attaque du statut et des services publics. Les services

publics ont besoin d'agent·es titulaires. Pour cela, le SNUEP-FSU revendique une revalorisation salariale, l'arrêt de recrutements passant par la case précarité et un plan de titularisation. Le SNUEP-FSU défend les statuts des PLP et revendique des carrières permettant à toutes et tous de partir à la retraite avec une pension correcte. Ces revendications ne sont pas limitées aux PLP, elles concernent les autres personnels, notamment les AED et AESH. L'augmentation d'ampleur des salaires indiciaires et l'obtention de l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes sont incontournables.

AGISSEONS, LUTTONS

C'est par le renforcement de la syndicalisation et le travail en commun avec les autres syndicats de la FSU que ces combats vivront. Les actions collectives sont indispensables. Dans chaque établissement, département et académie, les militant·es du SNUEP-FSU informeront les collègues lors des réunions syndicales, des stages..., en association avec les militant·es des autres syndicats de la FSU, pour convaincre et mobiliser. ■

Serge BERTRAND

POUR LA SURVIE DU LYCÉE PRO ET L'ÉGALITÉ PRO

« RAVIE DÉJÀ D'AVOIR ASSISTÉ AU CONGRÈS ACADEMIQUE, JE NE PENSAS PAS QUE CE CONGRÈS NATIONAL SERAIT AUSSI ENRICHISSANT À TRAVERS LES ÉCHANGES LORS DES MOMENTS PROGRAMMÉS MAIS AUSSI EN DEHORS. J'AI RENCONTRÉ DES PERSONNES AVEC DE TRÈS BELLES VALEURS MORALES, CELA M'A RESSOURCÉE ET REBOOSTÉE CAR JE NE PENSAS PAS QUE NOUS ÉTIONS AUSSI NOMBREUX À LES DÉFENDRE. JE ME SUIS RENDUE COMPTE DE L'UNITÉ DES DIFFÉRENTS SYNDICATS DE PERSONNELS AU SEIN DE LA FSU MAIS AUSSI EN DEHORS, DE LEUR INTÉRÊT POUR LA SURVIE DU LYCÉE PRO ET DE LEUR IMPLICATION POUR UNE PARITÉ HOMMES/FEMMES. J'AI ÉTÉ TRÈS ÉMUE CAR CE CONGRÈS SIGNAIT LE DÉPART DE SIGRID QUI EST UNE PERSONNE QUE J'ADMIRE MAIS JE SUIS RAVIE D'AVOIR FAIT LA CONNAISSANCE DES NOUVEAUX MEMBRES DU BUREAU NATIONAL QUI ONT TOUTE L'ÉNERGIE ET LES QUALITÉS NÉCESSAIRES POUR CONTINUER CE QUI FAIT LA FORCE DE CE SYNDICAT. »

Carine LE BRUN CHAUFFERT,
académie de Montpellier

DES ARMES POUR CONTINUER À LUTTER

« CE QUI M'A LE PLUS INTÉRESSÉ EN TANT QUE NOUVELLE CONGRESSISTE, C'EST LA RENCONTRE AVEC DES DÉLÉGUÉ·ES D'AUTRES ACADEMIÉS ET NOTAMMENT DES DÉLÉGUÉ·ES ULTRA-MARIN·ES. CONSTATER QUE MÊME DANS DES ACADEMIÉS AUX ÉTABLISSEMENTS DIFFICILES, DES COLLÈGUES SONT OFFENSIF·VES ET ENGAGÉ·ES SUR LA DURÉE, M'ENCOURAGE À M'INVESTIR DAVANTAGE DANS L'ACTION SYNDICALE. PLUS PRATIQUEMENT, ENTENDRE TOUT LE MONDE EXPOSER LES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LES DIFFÉRENTES RÉFORMES, SURTOUT LA PRIORITÉ DONNÉE À L'APPRENTISSAGE, M'A DONNÉ LES ARMES POUR CONVAINCRE LES COLLÈGUES QU'IL FAUT CONTINUER À LUTTER. »

Bénédicte DELEAU
académie de Normandie

Paroles de PLP après leur premier congrès SNUEP-FSU

COMPRENDRE L'IMPORTANCE DU SYNDICALISME

« LE CONGRÈS EST UN MOMENT INTÉRESSANT DU SYNDICALISME POUR COMPRENDRE LES ENJEUX DE NOTRE TRAVAIL, LE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT ET L'IMPORTANCE DE L'ACTION SYNDICALE POUR DÉFENDRE NOTRE MÉTIER ET LES VALEURS D'UNE SOCIÉTÉ ÉMANCIPATRICE. LE CONGRÈS A PERMIS DE DÉTAILLER LES DIFFÉRENTS DANGERS QUI MENACENT NOS ÉLÈVES, NOTRE TRAVAIL ET NOTRE VIE AVEC LES DIFFÉRENTES RÉFORMES ENGAGÉES PAR MACRON. C'EST UN MOMENT DE RENCONTRE AVEC LES AUTRES MILITANT·ES POUR ÉCHANGER SUR NOS VÉCUS PROFESSIONNELS ET MILITANTS. »

Hugolin POUZET, académie de Créteil



ROMPRE AVEC LE SENTIMENT D'INCOMPRÉHENSION

« CE CONGRÈS M'A FAIT PRENDRE CONSCIENCE DE L'AMPLEUR DES COMBATS MENÉS PAR LE SNUEP ET DE L'ORGANISATION COLOSSALE DE LA FSU. J'AI ÉVOLUÉ DANS MA COMPRÉHENSION DU SYNDICALISME ET ROMPU AVEC LE SENTIMENT DE SOLITUDE ET D'INCOMPRÉHENSION RESENTI FACE À LA DESTRUCTION DES SAVOIRS ET LA DÉVALORISATION DES ENSEIGNEMENTS. LE CONGRÈS A RENOUVELÉ MON MILITANTISME ET RENFORCÉ MON ENVIE D'ENSEIGNER. »

Sacha RABASSE, académie de Créteil

CONTRIBUER POUR LA VOIE PRO ET LES COLLÈGUES

« ACCUEILLIE CHALEUREUSEMENT, JE ME SUIS IMMÉDIATEMENT SENTIE INTÉGRÉE AU COLLECTIF D'ACTION. LES ÉCHANGES VARIÉS SUR LES DIVERS SUJETS ONT PERMIS DE RÉPONDRE À MES INTERROGATIONS. J'EN SUIS REPARTIE RASSURÉE, REBOOSTÉE, AVEC L'ENVIE DE FAIRE ENCORE PLUS DANS MON ACADEMIE, MON LYCÉE. JE SAIS QUE JE PEUX COMPTER SUR LE SNUEP-FSU ET CONTRIBUER À DÉFENDRE L'INTÉRÊT DE LA VOIE PRO ET DES COLLÈGUES. »

Sylvie CROZE,

académie de Créteil

Elenn MOUAZAN

académie de Créteil

UN COLLECTIF MOBILISÉ AUTOUR DE VALEURS

« PARTICIPER POUR LA PREMIÈRE FOIS AU CONGRÈS NATIONAL A ÉTÉ UNE EXPÉRIENCE TRÈS POSITIVE À DE NOMBREUX POINTS DE VUE. LE FORMAT "UNE SEMAINE" LOIN DE SON QUOTIDIEN D'ÉTABLISSEMENT PERMET DE SE CONCENTRER ENTIÈREMENT SUR DES RÉFLEXIONS ET DES DÉBATS QUE L'ON NE PREND PAS TOUJOURS LE TEMPS DE MENER. LE NIVEAU NATIONAL PERMET ÉGALEMENT DE MESURER QUE DERrière LES SECTIONS LOCALES (DÉPARTEMENTALES OU ACADEMIQUES) SE TROUVE EN SOUTIEN UNE "ÉNORME MACHINE". J'AI ÉGALEMENT PRIS CONSCIENCE À TRAVERS LES TRAVAUX EN COMMISSIONS À QUEL POINT LA BASE DOIT ET PEUT SE FAIRE ENTENDRE. NOTRE ORGANISATION SYNDICALE REPOSE SUR DES COLLÈGUES COMPÉTENT·ES ET TRÈS INVESTI·ES, ET JE N'AVAIS PAS CONSCIENCE DE L'AMPLEUR DE LEUR TRAVAIL ET DE LEUR ENGAGEMENT. LA PARTICIPATION AU CONGRÈS M'A VRAIMENT REMOBILISÉE AUTOUR DES VALEURS QUE JE PORTAIS DÉJÀ ET A ACCENTUÉ LA NOTION DU COLLECTIF. APRÈS LE CONGRÈS ET LES RENCONTRES QUE J'AI PU Y FAIRE, JE ME SENS DÉSORMAIS ENGAGÉE AUSSI AUPRÈS DES COLLÈGUES. »

Marlène MARQUES, co-secrétaires académiques du SNUEP-FSU Montpellier

MAÎTRES AUXILIAIRES : OUBLIÉ-ES DU MINISTÈRE

Si leur nombre se réduit chaque année, les maîtres auxiliaires garanti-es d'emploi (MAGE) sont encore plus de 600. Pour ces enseignant-es sous-payé-es, écarté-es de la prime de précarité, l'intégration dans le corps des non-titulaires est en discussion.



© Marie-Caroline Guérin

« LE SNUEP-FSU APPELLE À LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DE TITULARISATION RÉVISÉ ET ACCÉLÉRÉ POUR TOU-TES LES CONTRACTUEL-LES SOUHAITANT ACCÉDER AU STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE. CE PLAN DOIT PRENDRE EN COMPTE L'ENSEMBLE DES SERVICES EFFECTUÉS PAR CES DERNIERS. SA MISE EN ŒUVRE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE D'UN CALENDRIER TRANSPARENT ET DE MODALITÉS DE NÉGOCIATION ÉQUITABLES. »

Mandat voté au 8^e congrès du SNUEP-FSU, Limoges 2024

Lors d'un groupe de travail avec les syndicats, l'administration a confirmé avoir oublié les maîtres auxiliaires dans l'attribution de la prime de précarité. Pourtant, il s'agit des enseignant-es les plus mal loti-es. Ces personnels recrutés avant 1997 ont la garantie d'emploi mais leur grille de rémunération est bloquée à l'indice 447 au bout de 25 ans de carrière (inférieur à celui d'un-e néotitulaire !) ; les autres enseignant-es contractuel-les atteignent alors en

moyenne l'indice 528 et leur salaire continue ensuite de progresser.

DE NOUVELLES PERSPECTIVES SALARIALES

Afin de réparer son erreur, le ministère veut proposer à ces agent-es non titulaires de l'enseignement d'intégrer le corps des contractuel-les. Cela leur permettrait de percevoir la prime de précarité et d'évoluer dans la nouvelle grille de rémunération. L'idée peut être intéressante puisque la majorité des maîtres auxiliaires ont atteint l'indice maximum de leur grille et n'ont aucune perspective salariale. Mais le SNUEP, aux côtés de la FSU, ne s'en contente pas : il insiste pour que l'intégration dans cette nouvelle grille se fasse en prenant en compte l'ancienneté dans l'Éducation et non leur indice actuel comme le propose injustement le ministère.

En parallèle, le SNUEP-FSU se bat aussi pour améliorer et uniformiser les grilles des non titulaires. En effet, elles sont établies dans les académies où des négociations sont parfois en cours pour les réviser. Le SNUEP et la FSU ont déjà obtenu des avancées notables. Mais tant que ces grilles resteront académiques, les inégalités entre agent-es qui effectuent les mêmes missions persisteront, tout comme les difficultés dans la portabilité du CDI. En changeant d'académie, les collègues conservent leur CDI mais peuvent subir une baisse de rémunération. C'est pourquoi, le SNUEP et la FSU demandent une grille de rémunération nationale. Le SNUEP-FSU continuera à défendre les maîtres auxiliaires pour mettre fin à ces conditions de rémunération iniques et pour améliorer leurs futures pensions de retraite, actuellement calculées sur les 25 meilleures années. ■

Coralie RAVEAU

VERS DES RESTRICTIONS SUR LES PROMOTIONS DE GRADE ?

Fin juin doivent être publiés, dans les académies, les tableaux d'avancement à la hors-classe (HC) et à la classe exceptionnelle (CEx). Cette année, le taux de promotion à la HC passe à 24 % (+ 1 point) quand la CEx doit représenter 10,5 % du corps. Pourtant, à l'heure actuelle, les contingents de promotions, établis par Bercy, ne sont toujours pas connus. Les annonces d'économies du ministre des Finances B. Le Maire laissent craindre un impact sur le nombre de promotions. Les rectorats travaillent dans le flou le plus complet en attendant les chiffres. Le SNUEP-FSU dénonce cette façon de faire d'un gouvernement qui met à mal les services des rectorats, revient sur ses engagements et plonge les collègues dans l'incertitude la plus totale ! ■

Frédéric ALLÈGRE

« PACTE DÉCROCHAGE » : QUEL BILAN POUR LES COORDONNATEUR-TRICES MLDS ?

La rentrée 2023 a vu entrer en vigueur la réforme de la voie professionnelle et le Pacte : tous deux percutent et désorganisent le travail de la mission de lutte contre le décrochage scolaire.

Deux missions d'accompagnement d'élèves en difficultés sont proposées avec le Pacte, dont celle de « détecter les élèves en voie de décrochage et contribuer à leur prise en charge en lien avec les partenaires du lycée pro » (24 h). Cet engagement du Pacte de réduire les difficultés scolaires figure déjà dans les missions des coordonnateur-trices MLDS.

Ces dernier·es ont vocation à intervenir tout au long du parcours du jeune, au collège, au LP et au LGT, en appui des équipes éducatives dans une démarche de prévention du décrochage et/ou d'interventions ciblées en vue d'un retour en formation initiale.

Cette prise en charge du décrochage scolaire pose clairement la question de la reconnaissance du travail de la MLDS. Encore un projet de notre Ministère qui ne tient compte ni de l'expertise ni de l'expérience des professionnels de terrain.

Ces missions professionnelles complexes sont proposées aux enseignant·es sans aucune formation ni accompagnement. En cette fin d'année scolaire, peu de pactes « décrochage » ont été signés par les enseignant·es. Ils l'ont principalement été par les CPE et les référent·es décrochage scolaire afin que les établissements reconnaissent leurs missions de prévention.

Ce gouvernement poursuit son travail de casse du métier d'enseignant·e en alourdissant une fois de plus les missions alors que les personnels MLDS, qualifiés et reconnus, exercent déjà ces missions-là. Devant une telle inconséquence, les coordonnateur-trices de la MLDS s'interrogent sur leur rôle dans ce système et plus encore sur l'équité de traitement des situations des élèves et les solutions proposées. ■

Bénédicte VEYRIER



REOURS INTER : LE SNUEP-FSU COMBATIF

Par manque d'enseignant·es, le Ministère répartit les collègues sur le territoire, notamment dans les académies déficitaires. Mais le calibrage incohérent de certaines académies bloque le mouvement et complique les recours. Des 1ers non entrant·es (particularités médicales lourdes, conjoint·e, enfants) sont refusé·es malgré nos arguments. Sans solution satisfaisante, des collègues sont parfois amené·es à prendre une disponibilité. Nous avons néanmoins obtenu des améliorations pour bon nombre de dossiers ; certaines rectifications d'erreurs de barème ont pu rétablir une mutation de droit.

Les réponses tardives pour les académies d'outre-mer restent inacceptables : la FSU va interroger la ministre à ce sujet. Le SNUEP-FSU exige le retour des CAPN afin d'en finir avec l'opacité du mouvement. ■

Pascal MICHELON



© Marie-Caroline Guérin

REOURS INTRA : LE SNUEP-FSU À VOS CÔTÉS

Les résultats du mouvement INTRA doivent tomber dans la dernière quinzaine de juin (dates variant selon les académies), toujours dans la plus grande opacité, sans concertation avec les élu·es du personnel.

Si vous n'êtes pas satisfait·e, vous pouvez faire une demande de recours auprès du rectorat. N'hésitez pas à contacter les élu·es du SNUEP-FSU de votre académie pour être accompagné·e dans votre demande et dans le suivi de votre dossier de recours. ■

Frédéric ALLÈGRE

TRANSFORMATION DES CFC EN CFP LP MENACÉS !

La FSU a participé à un GT ministériel sur un décret transformant les conseiller·es en formation continue (CFC) en conseiller·es en formation professionnelle (CFP). Si de nouvelles missions nous semblent en partie acceptables, nous contestons le préambule qui les élargit à la formation initiale : le ou la CFP deviendrait le relais pour la mise en place de formations en apprentissage au sein même des LP. Pour la FSU, les GRETA et leurs personnels doivent rester dans leur champ de compétence : la formation continue des adultes. Ce projet de décret introduit une confusion entre la formation initiale, que ce soit sous forme scolaire ou par apprentissage, et la formation continue des adultes, qui couvrent des champs différents en matière d'objectifs et de public. Pour la FSU, les GRETA doivent revenir à leurs premières missions : s'adresser à des publics spécifiques de plus de 18 ans (jeunes, salariés en reconversion, demandeur·euses d'emploi...). ■

Christophe TRISTAN

FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANT·ES

RÉFORME HÂTIVE POUR FORMER AU RABAIS LES PLP

À la suite de l'échec de la réforme Blanquer de la formation lancée en 2019 (concours en fin de master, nouveaux référentiels, dispositifs de préprofessionnalisation), l'ex-ministre de l'Éducation G. Attal a annoncé une nouvelle réforme avec le même objectif que la précédente : relancer l'attractivité.



© Marie-Caroline Guérin

Le Ministère veut avancer vite au détriment du dialogue social et du bon sens. Cette réforme d'ampleur qui va modifier les parcours de formation doit se mettre en place dès septembre 2024. Or, à ce jour, aucun texte n'est sorti. C'est un mépris pour les étudiant·es et tous les acteur·trices de la formation des enseignant·es. Le SNUEP et la FSU dénoncent un calendrier intenable pour une réforme aussi structurante.

La mesure phare de ce projet est le (re)déplacement du concours au niveau licence. Le SNUEP-FSU rappelle son attachement à un niveau de qualification master pour tou·tes les enseignant·es. Le déplacement du concours au niveau licence ne concernerait que 4 CAPLP d'enseignement général. Le concours se tiendrait durant l'année de L3, via des modules préparatoires. Cela signifie donc qu'une partie de la dernière année sera consacrée à la préparation du concours, réduisant encore la formation des enseignant·es.

Cette formation s'effectuerait via des Écoles Normales Supérieures du Professorat (ENSP). Derrière cette évolution pointe la volonté du Ministère de reprendre la

main sur la formation des enseignant·es. Le risque d'un formatage fort des futur·es professeur·es par l'employeur est important. Pour le SNUEP-FSU, la formation doit aussi s'appuyer sur l'université.

Les nouveaux concours suscitent beaucoup de questions. Nous assistons à une fusion des sections pro et métiers, tout l'enseignement professionnel se trouvant réuni sous ce seul vocable malgré le maintien de conditions d'inscriptions spécifiques.

Les CAPLP des sections professionnelles (anciennement métiers) se voient

amputés d'une épreuve d'admissibilité (actuellement une disciplinaire + une disciplinaire appliquée) et ceux d'enseignement général d'une épreuve d'admission (une disciplinaire). Le SNUEP-FSU demande le maintien de deux épreuves d'admissibilité pour le professionnel et d'une épreuve d'admission pour chaque valence.

La formation sera rénovée et se déroulera sur deux années après la réussite du concours pour les lauréat·es de l'externe (et titulaires de la L3 pour l'enseignement général). Dès la session 2025, ces dernier·es seraient nommé·es élèves professeurs, avec 25 % du temps en observation, rémunéré·es 900 euros. Puis fonctionnaires stagiaires en deuxième année, avec 50 % en responsabilité et rémunéré·e au 1^{er} échelon enseignants. Les lauréat·es de l'interne et du 3^e concours intégreraient la formation à ce niveau-là. Pour le SNUEP-FSU, c'est insuffisant pour rendre à nouveau attractif les concours. La titularisation passerait par l'obtention du master.

À ce stade, les questions sont encore trop nombreuses et le temps manque pour apporter des réponses précises. Pour le SNUEP-FSU, cette réforme, comme la précédente, court à l'échec. ■

Fabien MÉLANIE

DAVANTAGE D'ÉLÈVES ATTENDU·ES EN LP PENDANT CINQ ANS

En mars dernier, la DEPP publiait ses prévisions d'effectifs pour les années 2024 à 2028. Celles-ci sont compliquées par la mise en place potentielle des prépa-2^{de} et les effets afférents sur les flux d'élèves. Concernant la voie professionnelle, ces prévisions sont à la hausse pour les rentrées 2024, 2025, et de manière plus importante encore en 2028 après un léger creux de vague. Ainsi, ce sont près de 20 000 élèves supplémentaires qui pourraient fréquenter les LP sur ces 5 années. Dans ces conditions, les revendications du SNUEP-FSU sur le maintien des postes de PLP et de sections répondant aux volontés d'orientation des élèves restent plus que jamais d'actualité ! ■

Franck FERAS

LA LOI AVENIR PRO NE FAVORISE PAS L'ACCÈS DES SALARIÉ·ES À LA FORMATION

Un récent Bref du CEREQ* montre qu'il ne suffit pas de souhaiter se former pour accéder à la formation. Si la loi encourage les salarié·es à s'approprier leur formation, elle n'en améliore pas l'accès.

L'étude, s'appuyant sur l'enquête Defis, examine le processus allant de la construction des aspirations à se former à l'accès effectif à la formation. Elle montre la persistance d'une inégalité entre salarié·es sur des postes qualifiés et non qualifiés, qui ne peuvent être réduites à un différentiel d'intérêt pour la formation. L'aspiration à se former existe à tous les niveaux de qualification, mais son expression varie selon le contexte et les conditions favorables à son émergence. En outre, elle confirme que le contenu des formations ne répond pas assez aux aspirations professionnelles des salarié·es, telles que la montée en responsabilité, l'acquisition de compétences ou la reconversion. Cette étude relève surtout l'importance de créer des environnements favorables à la construction des projets de formation. Le rôle de l'entreprise est essentiel à cet égard, qu'il s'agisse du budget consacré à la

formation, de la volonté d'informer les salarié·es sur les dispositifs existants ou de l'accompagnement dans la démarche. Le SNUEP-FSU a fortement dénoncé la loi « avenir pro » qui s'inscrivait dans un ensemble de réformes néolibérales ren-

« LE CONTENU DES FORMATIONS NE RÉPOND PAS ASSEZ AUX ASPIRATIONS PROFESSIONNELLES DES SALARIÉ·ES, TELLES QUE LA MONTÉE EN RESPONSABILITÉ. »

voyant aux salarié·es la responsabilité de leurs parcours de formation et exonérant en quelque sorte les entreprises de leur responsabilité en la matière. Pour le SNUEP-FSU, il est essentiel que celles-ci remplissent leur rôle

pour réduire les inégalités d'accès à la formation. Elles doivent, comme la loi les y oblige, organiser des entretiens professionnels réguliers avec les salarié·es, dédiés aux formations nécessaires à leur évolution de carrière, et investir dans la formation notamment en direction des salarié·es peu qualifiés. ■

Jérôme DAMMEREY

* https://www.cereq.fr/sites/default/files/2024-04/Bref451_web.pdf



DES TABLETTES EN CLASSE SEULEMENT SI ON LE VEUT !

Les syndicats FSU du secondaire dont le SNUEP ont rencontré les élu·es de la région PACA pour établir le bilan de l'expérimentation qui y est menée depuis 5 ans, menant à la dématérialisation des supports pédagogiques, et à la mise à disposition des élèves de tablettes donnant l'accès à divers manuels numériques (ENT Correlyce).

Le SNUEP-FSU s'est félicité du maintien du financement des manuels, alors que d'autres régions s'en sont désengagées. Mais il a exprimé ses réserves sur les tablettes qui posent de nombreux problèmes techniques (casse, perte, vols, pannes), pédagogiques (absence de ressources dans de nombreuses matières), et éthiques (addiction aux écrans). Il a été demandé que le choix numérique / papier soit laissé aux équipes disciplinaires dans chaque établissement. ■

Nicolas VOISIN

POUR QUE L'EUROPE IMPULSE UNE POLITIQUE DE FORMATION ÉMANCIPATRICE !

L'Europe a toujours accordé une importance primordiale à la formation professionnelle, initialement axée sur la relance économique d'après-guerre. Des agences comme le Cedefop¹ ont favorisé la coopération dans ce domaine, influençant directement la politique de formation en France et dans l'UE. Les cadres communs de référence, mis en place depuis les années 2000, visaient à harmoniser les systèmes éducatifs européens, notamment pour faciliter la reconnaissance des qualifications. Cependant, les orientations prises par la Commission européenne ont eu comme conséquence de formater les systèmes éducatifs dans le but de répondre à des préoccupations purement économiques et d'alimenter le marché du travail européen. Ces politiques, axées sur la compétitivité, non seulement n'ont pas atteint leurs objectifs, comme en témoigne la persistance des pénuries de main d'œuvre et des inégalités d'accès à la formation et au marché du travail, mais elles ont détourné la formation de son objectif potentiellement émancipateur. Les réformes récentes en France, sous prétexte d'améliorer l'employabilité, ont ainsi souvent précarisé davantage les travailleurs et privilégié les intérêts économiques au détriment du bien-être social.

Il y a donc urgence à changer en profondeur les orientations dictées par l'UE, et pour cela, il faut voter le 9 juin 2024, afin de remettre au cœur des débats la qualité de la formation dispensée et le développement de la qualification de tou·tes les travailleur·euses. L'objectif premier de l'Europe doit enfin être le développement d'un modèle d'éducation permanente qui permette de penser la formation professionnelle comme un outil d'émancipation de la classe ouvrière. ■

Jérôme DAMMEREY

1. Centre européen créé en 1975 par l'UE pour le développement de la formation professionnelle.

KANAKY - NOUVELLE-CALÉDONIE : L'URGENCE DU DIALOGUE ET DE LA PAIX

Avec la présidence Macron, on assiste à un sabotage en règle du chemin ouvert par les accords de Matignon et de Nouméa dans le cadre d'un processus de décolonisation.

C'est très clair depuis le référendum tronqué de décembre 2021 (à peine 43 % de participation) « validé » par le pouvoir malgré le boycott des Kanaks.

Cette volonté de passage en force s'est illustrée à nouveau avec le projet de révision constitutionnelle pour modifier le corps électoral (qui comprend plusieurs composantes, selon les élections, nationales ou provinciales) enclenchée à la hussarde, sous la pression des ultras du camp loyaliste. La méthode s'est avérée désastreuse : les graves violences, les morts et la situation quasi insurrectionnelle sur le Caillou au mois de mai en sont la triste illustration. Le retour au calme passe notamment par l'abandon de la révision constitutionnelle, qui a mis le feu aux poudres et l'arrêt de la criminalisation des mouvements indépendantistes et de la jeunesse kanak. Le SNUEP FSU apporte son soutien et sa solidarité en particulier à nos collègues qui exercent sur l'île. La Kanaky-Nouvelle-Calédonie n'a pas besoin d'état d'urgence, elle a besoin d'un État impartial, condition de la restauration du dialogue et de l'apaisement, pour aller vers la paix et la justice sociale. ■

Éric JALADE

MACRON ET LA GUERRE : ENTRE IRRESPONSABILITÉ ET CYNISME

E. Macron souhaite présenter une image de puissance dans un contexte tendu ressemblant à une poudrière. En Ukraine, à Gaza ou plus récemment en Nouvelle-Calédonie, le risque d'escalade est réel. Plutôt que de proposer des solutions politiques fondées sur la diplomatie et la coopération, le Président fait le choix cynique de la surenchère. Ce bellicisme se retrouve à tous les niveaux, de la mise au pas de la jeunesse à la construction d'une « Europe puissance », jusqu'au « réarmement » de la France. Pour préserver notre jeunesse et nous concentrer sur le maintien de la paix, les enjeux de l'éducation, du changement global, etc., le SNUEP-FSU dénoncera toujours les va-t-en-guerre qui nous mettent toutes et tous en danger. ■

Ludwig RUAULT

NOUVELLES MESURES CONTRE LA JEUNESSE

CONTENIR LE « PÉRIL JEUNE »

Après les retraité·es, les chômeur·euses, c'est aux jeunes des quartiers populaires que le gouvernement et le Premier ministre s'attaquent. Il s'agit de mater une partie de la jeunesse et de remettre l'autorité sur le devant de la scène politique et médiatique.



© Marie-Caroline Guérin

Quand G. Attal dénonce « ces jeunes qui défient la République et semblent vouloir se venger d'on ne sait quoi », il stigmatise les jeunes issu·es des quartiers populaires et de l'immigration. Les médias populistes en profitent pour répandre au quotidien les pires discours sur ces nouveaux sauvageons.

Le chef du gouvernement veut que les élèves perturbateurs soient sanctionné·es sur « leur brevet, leur CAP ou leur bac et qu'une mention soit apposée sur le

dossier de Parcoursup ». De même, il envisage, pour les parents, la signature d'un « contrat de droits et d'obligations avec les établissements ». Et que dire de l'idée de « conseils de discipline dès l'école primaire » !

Sur le volet judiciaire, la comparution immédiate pour les mineur·es, la nouvelle procédure de reconnaissance préalable de culpabilité, l'extension des procédures accélérées sont autant d'éléments de la justice expéditive et punitive qu'il réclame. À cela s'ajoutent les internats avec une vision carcérale de l'école, la volonté de généraliser le port de l'uniforme et le Service national universel. Tout cela s'inscrit dans le vocable élyséen de « réarmer » la nation et de former de bons petits soldats.

À rebours de ces idées anti-éducatives, les jeunes les plus en difficulté et en souffrance ont besoin de professionnels formés – c'est le sens de la tribune du collectif Justice des enfants qui appelle à des États généraux de la jeunesse –, mais aussi de temps et d'accompagnement tout au long de leur scolarité et de leur quotidien. ■

Olivier BAUDOUIN

VIES SCOLAIRES SOUS PRESSION

REVENIR AU CŒUR DU MÉTIER DES CPE : L'ÉDUCATIF

OLIVIER RALUY, secrétaire national du SNES-FSU pour la catégorie CPE, rappelle l'évolution subie par ce corps de métier essentiel dans les établissements scolaires. Entre injonctions contradictoires, pressions managériales et réformes qui font exploser les classes, le métier s'est complexifié, le collectif des vies scolaires s'est dégradé.



© DR

COMMENT LA NOUVELLE GESTION PUBLIQUE A-T-ELLE REDÉFINI LES MISSIONS DES VIES SCOLAIRES CES DERNIÈRES DÉCENNIES ?

S'il est un corps qui a directement subi l'impact du nouveau management public, c'est celui des CPE. Sa posture singulière, à la croisée des chemins éducatif et pédagogique, en a fait une victime désignée des pressions managériales qui l'ont menacé de disparition au milieu des années 2000. Le recrutement local des équipes de surveillance, imposé par la transformation des MI-SE en AED en 2003, a été le premier étage de la fusée. Dès 2004, le rapport Thélot ouvre la perspective d'une évolution du métier de CPE en « *directeur de la vie éducative* », adjoint du·de la chef·fe d'établissement à l'instar d'autres directeurs. Cette conception d'un établissement scolaire structuré verticalement en services cloisonnés, directement issue du monde entrepreneurial, entre en contradiction avec sa dimension éducative. Elle n'a guère de sens dans un quotidien professionnel fait de collaborations horizontales.

La parole institutionnelle ainsi délivrée conduit dans maints établissements à des postures professionnelles intenables

pour des CPE, écartelés entre des injonctions managériales les éloignant de la sphère éducative et de leur cœur de métier, centré sur le suivi de l'élève.

La parution d'un référentiel de compétences professionnelles (2013), puis celle d'une circulaire de missions (2015) en phase avec la profession ont porté un coup d'arrêt à ces menaces. En inscrivant les trois domaines de responsabilité du métier dans une perspective éducative, ces textes confirment que le CPE est un concepteur de son activité et lui assurent une autonomie professionnelle.

Pour autant le hiatus entre métier prescrit par les textes et métier imposé par les hiérarchies intermédiaires perdure. Outre des recrutements en nombre, des mesures de clarification sont indispensables pour en finir avec la gangrène d'un positionnement encore trop soumis à la nouvelle gestion publique, en particulier la remise à plat du concours et un corps d'inspection, enfin issu de celui des CPE.

FIN MARS, LE MINISTÈRE A ANNONCÉ UN PROJET DE NOUVEAU CADRE DE GESTION DES AED. POUR QUELS OBJECTIFS ET AVEC QUELLES CONSÉQUENCES ?

Il est significatif que le recrutement local des équipes de surveillance, soit présenté comme l'illustration type du « CPE manager ». Le recrutement et la formation cherchent à faire du CPE un « *conseiller technique du seul chef d'établissement* », un « *chef du service vie scolaire* », loyal, voire soumis, auteur solitaire d'un projet de vie scolaire et qui ne compte pas son temps...

Le nouveau cadre de gestion des AED que le ministère met en place à la suite de la CDIsation constitue le deuxième étage

de la fusée. Il attaque d'autant plus notre métier qu'il instaure la possibilité pour le·la chef·fe d'établissement de déléguer son autorité hiérarchique aux CPE notamment pour l'évaluation des AED en CDI comme en CDD, évaluation qui conditionnera leur revalorisation salariale. Ce texte est en totale opposition avec les textes statutaires de 1970.

EN QUOI LA MISE EN ŒUVRE DES PARCOURS DIFFÉRENCIÉS DE TERMINALE BAC PRO VA-T-ELLE PERCUTER/IMPLIQUER LES VIES SCOLAIRES ?

Une fois de plus, le métier en sera complexifié inutilement, voire empêché. À l'instar du cycle terminal en LGT et bientôt en collège pour les 6^e et 5^e, le groupe classe va imploser rendant difficile, voire impossible le travail des CPE en direction de l'entité classe. Quid du travail autour de la citoyenneté lycéenne par exemple ? Quid de l'organisation de la vie scolaire sachant que des AED seront possiblement sollicité·es 5 h par semaine pour des études dirigées dans le cadre du parcours de préparation à la poursuite d'études ? Comment s'assurer du contrôle d'assiduité dans cette désorganisation orchestrée par les textes ?

Face à ces attaques multiples, le SNES et le SNUEP-FSU portent une lecture offensive du texte de 2015, point d'appui pour faire respecter les missions des CPE, sortir le métier des pressions managériales, poser la question des conditions de travail et mieux prendre en compte

« LE HIATUS ENTRE MÉTIER PRESCRIT PAR LES TEXTES ET MÉTIER IMPOSÉ PAR LES HIÉRARCHIES INTERMÉDIAIRES PERDURE »

la dimension du travail en équipe autour de l'élève. ■

Propos recueillis par Axel Benoist

On assure ceux qui assurent l'avenir des citoyens de demain.

MAIF, assurance n°1 des enseignants.

Depuis ses débuts, MAIF est l'assurance de référence du corps enseignant. Ce n'est peut-être pas un hasard si c'est encore le cas. Il faut dire qu'avec le temps, on vous connaît plutôt bien. Et nous avons à cœur d'être toujours là pour vous : pour vous protéger, vous assurer, vous accompagner. C'est pourquoi la majorité* des enseignants est assurée MAIF. **Alors pourquoi pas vous ?**



assureur militant